

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE**, tenue à huis clos, le **1^{er} FÉVRIER 2021 à 17 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

| | |
|---------------------------|------------------------------------|
| Micheline PINARD-LAMPRON; | mairesse; |
| Alain DUCHARME, | conseiller; |
| Krystel HOULE-PLANTE, | conseillère; (par visioconférence) |
| Dominic LAQUERRE, | conseiller; |
| Marie-Josée-PLEAU, | conseillère. |

Est absent :

| | |
|-----------------|-------------|
| Christian CÔTÉ, | conseiller. |
|-----------------|-------------|

Assiste également à la session :

| | |
|----------------|-----------------------------------|
| Annie LEMIEUX, | directrice générale et greffière. |
|----------------|-----------------------------------|

2021,19 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 17 heures.

2021,20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 16.1 ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE SOURCES D'EAU POTABLE EN VERTU DE L'ARTICLE 68 DU RPEP – Délai de production de Laforest Nova Aqua inc.;
- 16.2 ACHAT D'UNE RÉTRO-CAVEUSE POUR LE TRACTEUR KUBOTA.

2021-14 **RÉSOLUTION NO 2021-14** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2021,21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2021.

2021-15 **RÉSOLUTION NO 2021-15** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2021 tel que présenté.

2021,22 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2021,23 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

2021,24 COMPTES DU MOIS

2021-16 RÉSOLUTION NO 2021-16 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET HUIT CENTS (372 289,08 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2021,25 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2021,26 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Travaux dans les emprises d'une route du ministère

2021-17 RÉSOLUTION NO 2021-17 TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2021, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **GARANTIE.** La Ville de Kingsey Falls se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2021.
- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation

pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

- 3- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal nomme monsieur Éric Hamel, contremaître du Service des travaux publics, et madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, personnes désignées à titre de représentants autorisés à signer ensemble ou séparément les documents soumis par le ministère pour lesdits travaux.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

2021,27 HORTICULTURE

2021,27.1 CONTRAT POUR 2021

2021-18 RÉSOLUTION NO 2021-18 HORTICULTURE MANDAT À VALÉRIE GAGNON

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit procéder à des travaux d'horticulture;
- 2 Madame Valérie Gagnon des Jardins de Valérie a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate madame Valérie Gagnon des Jardins de Valérie, de Saint-Adrien, pour exécuter les travaux d'horticulture de la municipalité pour la saison 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un taux horaire de **QUARANTE DOLLARS (40,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à madame Valérie Gagnon.

2021,27.2 ACHAT DE FLEURS

2021-19 RÉSOLUTION NO 2021-19 HORTICULTURE ACHAT DE FLEURS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède, à chaque année, à l'achat de fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur le territoire municipal;

- 2 Le Parc Marie-Victorin a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT DE FLEURS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter du Parc Marie-Victorin des fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur son territoire, le tout tel que prévu à la soumission du 21 janvier 2021. Le Parc Marie-Victorin devra fournir les quantités exactes ainsi que les variétés mentionnées à la soumission.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (4 079,70 \$)** plus les taxes applicables et les frais de livraison pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2021,28 EAUX USÉES – Plan de gestion des débordements – Mandat

2021-20 RÉSOLUTION NO 2021-20 DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT – PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS MANDAT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville prévoit développer son réseau d'égout et son réseau d'aqueduc;
- 2 Aux termes de la résolution no 2020-79, la ville s'engageait à faire parvenir au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dans un délai de 3 ans, un Plan de gestion des débordements signé par un ingénieur;
- 3 Il y a lieu que la ville mandate une firme d'ingénieurs pour la préparation et le dépôt du Plan de gestion des débordements auprès du MELCC;
- 4 Les Services EXP inc. ont déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services EXP inc. pour la préparation et le dépôt du Plan de gestion des débordements auprès du MELCC, le tout tel que prévu à l'offre de service no 999-00074258-PP (KIFM), datée du 5 octobre 2020.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution :
 - **HUIT MILLE DOLLARS (8 000,00 \$)** pour la préparation du plan de gestion des débordements;
 - Environ **MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 800,00 \$)**, selon la méthode horaire, pour la correspondance avec le MELCC dans le but de faire approuver le plan de gestion des débordements.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

2021,29 SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVIL DU QUÉBEC DE LA MRC D'ARTHABASKA (SIUCQ) – Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021

**2021-21 RÉSOLUTION NO 2021-21
SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CENTRE-DU-QUÉBEC (SIUCQ) DE LA MRC D'ARTHABASKA
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSIONS POUR 2021**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 16-145, la Ville de Kingsey Falls a adhéré au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska, organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;
- 2 La priorité du SIUCQ est d'aider les municipalités à offrir un environnement sécuritaire aux citoyens et de s'assurer qu'ils auront tout le support voulu lors d'un sinistre;
- 3 Il y a lieu que la ville renouvelle son adhésion à ce service;
- 4 Des crédits seront prévus au budget 2021 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler son adhésion au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **UN DOLLARS ET DIX CENTS (1,10 \$) par habitant**, pour les fins de la présente résolution. Cette contribution inclut :
 - Patrouilles préventives du territoire tout au cours de l'année incluant l'Halloween;
 - Soutien au Service de sécurité incendie desservant la municipalité;
 - Soutien aux autorités municipales lors d'évènements majeurs (mesures d'urgence);
 - Soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le nécessite;
 - Soutien aux ambulanciers lorsque la situation le nécessite;

- Inscription du SIUCQ comme ressource au plan de sécurité civile (mesures d'urgence);
- Support au niveau de la santé, de la sécurité et de l'aide aux sinistrés;
- Nombre illimité d'interventions pour la période, sans frais additionnels;
- Selon leurs disponibilités du moment, une participation gratuite d'un maximum de 6 h pour un événement communautaire, si souhaité (le surplus pour véhicules et bénévoles sera facturé);
- Lors d'interventions se prolongeant plus de 4 h et croisant un temps de repas, le requérant du service doit fournir les repas au personnel du SIUCQ.

3- SOURCE DES FONDS. La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- COPIE. Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska.

2021,30 URBANISME

2021,30.1 ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DESTINÉ À L'ÉLEVAGE PORCIN – 115, 10^e Rang

2021-22 RÉSOLUTION NO 2021-22 ADOPTION DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE REMPLACÉE PAR UN APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS TENU DU 6 AU 21 JANVIER 2021 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT D'ÉLEVAGE PORCIN – 115, 10^e RANG M. STÉPHANE ROY, FERME S. ROY INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les membres de la commission ont déposé leur rapport de consultation publique en ce qui a trait à l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin par M. Stéphane Roy de Ferme S. Roy inc.;
- 2 Ce rapport fait état d'un projet complet et qu'aucune demande de mesures d'atténuation n'est proposée de plus que celles déjà prévues au projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- ACCEPTATION.** Le conseil municipal accepte et approuve le rapport de consultation publique soumis par la commission désignée à cet effet.
- 2- MESURES D'ATTÉNUATION.** Le conseil municipal accepte le projet tel que déposé, les mesures d'atténuation étant complètes.
- 3- PERMIS DE CONSTRUCTION.** Le permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment d'élevage porcin peut être émis suite à l'acceptation du présent rapport de consultation.
- 4- COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au demandeur.

**2021,30.2 ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT DESTINÉ À L'ÉLEVAGE PORCIN – 342, Route
du Mont-Proulx**

**2021-23 RÉSOLUTION NO 2021-23
ADOPTION DU RAPPORT DE CONSULTATION
PUBLIQUE REMPLACÉE PAR UN APPEL DE
COMMENTAIRES ÉCRITS TENU DU 6 AU 21 JANVIER 2021
RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
D'ÉLEVAGE PORCIN – 342, ROUTE DU MONT-PROULX
M. STÉPHANE ROY, FERME S. ROY INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les membres de la commission ont déposé leur rapport de consultation publique en ce qui a trait à la construction d'un bâtiment d'élevage porcin par M. Stéphane Roy de Ferme S. Roy inc.;
- 2 Ce rapport fait état d'un projet complet et qu'aucune demande de mesures d'atténuation n'est proposée de plus que celles déjà prévues au projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION.** Le conseil municipal accepte et approuve le rapport de consultation publique soumis par la commission désignée à cet effet.
- 2- **MESURES D'ATTÉNUATION.** Le conseil municipal accepte le projet tel que déposé, les mesures d'atténuation étant complètes.
- 3- **PERMIS DE CONSTRUCTION.** Le permis de construction pour la construction du bâtiment d'élevage porcin peut être émis suite à l'acceptation du présent rapport de consultation.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au demandeur.

2021,31 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

**2021,31.1 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS – Modalités
de versement de la subvention**

**2021-24 RÉSOLUTION NO 2021-24
MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC.
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2021**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.;
- 2 Il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention de **CINQUANTE ET UN MILLE SEPT CENT DOLLARS (51 700,00 \$)** à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. pour l'exercice 2021. La subvention sera versée selon le calendrier suivant :

- Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le premier versement des taxes municipales annuelles;
 - Le deuxième tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le deuxième versement des taxes municipales annuelles;
 - Le troisième et dernier tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le troisième versement des taxes municipales annuelles.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
 - 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.

2021,31.2 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

2021-25 RÉSOLUTION NO 2021-25 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide Contact de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 3 Un montant est prévu aux prévisions budgétaires 2021 pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide Contact de Warwick une contribution financière de **HUIT CENTS DOLLARS (800,00 \$)** pour l'exercice 2021.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide Contact.

2021,32 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2021,32.1 RÈGLEMENT N° 2021-03 RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2021

2021-26 RÉSOLUTION NO 2021-26 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-03 RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSE SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2021

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain**

DUCHARME, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2021-03 *Règlement de tarification pour la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021* tel que soumis par la greffière.

2021,32.2 RÈGLEMENT N° 2021-04 RÈGLEMENT AUTORISANT UN SURVEILLANT À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER LORS D'UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC SOUFFLEUSE À NEIGE

**2021-27 RÉSOLUTION NO 2021-27
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-04
RÈGLEMENT AUTORISANT UN SURVEILLANT À
CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER LORS
D'UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT D'UN
CHEMIN PUBLIC AVEC SOUFFLEUSE À NEIGE**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2021-04 *Règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffeuse à neige* tel que soumis par la greffière.

2021,33 AVIS DE MOTION – Projet de règlement pourvoyant à l'entretien et l'installation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ENTRETIEN ET
L'INSTALLATION DE SYSTÈME D'ÉVACUATION
ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Le conseiller **Alain DUCHARME** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement pourvoyant à l'entretien et l'installation de système d'évacuation de traitement des eaux usées**.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2021,34 AFFAIRES NOUVELLES

2021,34.1 ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE SOURCES D'EAU POTABLE EN VERTU DE L'ARTICLE 68 DU RPEP – Délai de production de Laforest Nova Aqua inc.

**2021-28 RÉSOLUTION NO 2021-28
DÉLAI DE PRODUCTION DE L'ÉTUDE DE
VULNÉRABILITÉ DE SOURCES D'EAU POTABLE
EN VERTU DE L'ARTICLE 68 DU RPEP**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En vertu de l'article 68 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), et en vertu de l'entente qu'elle a signée avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), la ville doit transmettre, au plus

tard le 1^{er} avril 2021, les résultats de son analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable;

- 2 La Ville de Kingsey Falls a mandaté la firme Laforest Nova Aqua inc. pour procéder à l'étude de vulnérabilité de ses sources d'eau potable;
- 3 La firme Laforest Nova Aqua a dû faire face, en 2020, à des événements hors de leur contrôle (cas de force majeure) reliés à la pandémie de COVID-19 et aux vagues de chaleur ayant affecté le Québec à l'été 2020, avec comme résultat une surcharge importante de travail pour les professionnels en hydrogéologie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de reporter l'échéance de remise du rapport d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité après le 1^{er} avril 2021, soit au 30 juin 2021.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2021,34.2 ACHAT D'UNE RÉTRO-CAVEUSE POUR LE TRACTEUR KUBOTA

Ce point est remis à la prochaine session.

2021,35 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 17 h 50.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière